



RÈGLEMENT TARIFAIRE DE LA LIGUE - SAISON 2025-2026

Le présent document a pour objet de rassembler l'ensemble des tarifs fixés par la Ligue Hauts-de-France des Echecs, organe fédéral, à partir des décisions imposées par la Fédération Française des Echecs complétés par les parts laissées à l'initiative de la Ligue et des Comités Départementaux qui lui sont rattachés.

Les Tarifs concernés sont les parts Ligue et Comités (à valeur équivalente) de la Licence ; les droits d'inscription aux compétitions ; les pénalités financières éventuelles ; les droits d'inscription aux différentes formations ; les montants d'indemnité des formateurs ou entraîneurs ; les montants et barèmes de participation financières de la Ligue ; les règles de remboursement de frais.

Ce document est validé par le Comité Directeur de la Ligue Hauts-de-France des Échecs du 16/09/2025

Celui-ci peut être mis à jour et modifié tant que nécessaire et publié sur le site de La Ligue lors de modifications provenant de la Fédération et après décision du Comité Directeur de la Ligue.

Toutes les modifications apportées sont en bleu.

Cotisations Individuelles Licences

Toute joueuse ou tout joueur d'Echecs qui fréquente un club ou qui participe à une compétition individuelle est tenu d'être à jour de sa cotisation. La Licence est octroyée par la FFE par l'intermédiaire d'un club qui, de son côté, se charge des modalités d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion au club. Nul ne peut jouir des activités d'un club sans licence.

Catégorie	LICENCE A				LICENCE B			
	Part fédérale	Part Ligue	Part CDJE (= à la part Ligue)	Total A	Part fédérale	Part Ligue	Part CDJE (= à la part Ligue)	Total B
VET né en 1960 et avant SEP né de 1961 à 1975 SEN né de 1976 à 2005	28	11	11	50	5	2,5	2,5	10
U20 né en 2006 et 2007 U18 né en 2008 et 2009	14	7	7	28	1,5	0,75	0,75	3
U16 né en 2010 et 2011 U14 né en 2012 et 2013	11	4,5	4,5	20	1,5	0,75	0,75	3
U12 né en 2014 et 2015 U10 né en 2016 et 2017 U8 né en 2018 et après	11	4,5	4,5	20	1,5	0,75	0,75	3





Droits d'inscription aux Compétitions

1° COUPE DE FRANCE :

- Versement perçu par la FFE, aucun reversement à la Ligue et aucune aide financière au club.

2° INTERCLUBS :

- Nationale 4 : 16 € par équipe, versés à la Ligue
- Pré-Nationale : 12 € par équipe, versés à la Ligue
- Régionale : 8 € par équipe, versés à la Ligue
- Interdépartementale Picarde : gratuité de l'inscription des équipes
- Niveau Départemental : (gestion par le CDJE)

3° INTERCLUBS FEMININ :

- Niveau TOP 12 féminin : 50 € par équipe, versés à la FFE
 - Niveau N I féminine : 30 € par équipe, versés à la FFE
 - Niveau N II féminine : 10 € par équipe, versés à la FFE
- Choix Ligue : Gratuité pour les clubs : 10 € pris en charge par la Ligue

4° INTERCLUBS JEUNES :

- Gratuité pour les équipes en N III Jeune

5° COUPE DE LA PARITÉ :

- Par compétition : 10 € par équipe, versés à la FFE,
- Choix Ligue : 10 € par équipe pris en charge par la Ligue

6° COUPE LOUBATIÈRE (Gestion par le CDJE) :

Pénalités Financières (forfait d'équipe complète)

Les pénalités financières doivent être adressées au siège des organes émetteurs :

- À l'attention du service comptable lorsqu'il s'agit de la FFE et
 - À l'intention du Trésorier de ligue lorsqu'il s'agit de la Ligue,
-
- Les pénalités sont réglées par chèque ou par virement, accompagné du justificatif de pénalité financière. (Préciser le motif sur l'objet du virement : « Pénalité + Code ffe du Club »)





1° FORFAIT D'ÉQUIPE EN INTERCLUBS :

Niveau	Montant (par journée de forfait)	Organisme émetteur
Nationale IV	120 €	Ligue
Pré-Nationale	60 €	Ligue
Régionale	30 €	Ligue
Inter-Départemental Picard	30 €	Ligue
N 3 Jeunes	50 €	Ligue

2° ABSENCE D'ARBITRE EN INTERCLUBS

(vérification au 30/04 pour la NIV et au 30/06 pour les divisions inférieures ; cf : Règlement des Interclubs)

Equipe	Montant	Organisme émetteur
Nationale IV – Pré-Nat	60 €	Ligue
Régionales - IDP	30 €	Ligue

A ces pénalités financières, il peut s'ajouter une sanction sportive (voir règlement de la compétition)
Sauf événement exceptionnel dûment justifié reconnu par la direction de groupe et la CTR.

Indemnités d'Arbitre officiant pour la Ligue

Indemnisation des arbitres dans le cadre des compétitions gérées par la Ligue et désignés par elle.

1° FRAIS DE DÉPLACEMENT :

- Les frais de transport ou de déplacement sont indemnisés à 0,32 €/km sur la base du nombre de kilomètre parcouru en voiture le plus court donné sur le site <https://www.viamichelin.fr/> ou www.google.fr/maps/ entre les villes concernées (le domicile et le lieu de la compétition).

2° FRAIS D'HÔTEL :

- Les frais d'hôtel, de dîner et petit déjeuner sur une compétition de plusieurs jours peuvent se substituer aux frais de transport sous réserve que ces frais soient inférieurs aux frais de transport évités, ou si les conditions météorologiques défavorables le justifient. Dans tous les cas, un avis favorable du Directeur Régional de l'Arbitrage devra être joint à la demande, laquelle est soumise à accord du Bureau de la Ligue.
- La classe de l'hôtel ne devra pas être supérieure à la 2^{ème} classe avec un dîner plafonné à 20 €.





3° FRAIS DE RESTAURATION :

- Repas de midi plafonné à 20 €.

4° INDEMNITÉ D'ARBITRAGE SUR UNE JOURNÉE MAXIMUM

- Arbitre Principal : 100 € - Arbitre Adjoint : 50 €

5° INDEMNITÉ D'ARBITRAGE SUR PLUSIEURS JOURS :

- Arbitre Principal : 100 €/j (maximum 380 €) - Arbitre Adjoint : 60 €/j (maximum 240 €)
- Matériel informatique apporté par un arbitre principal si imposé par la fonction : Forfait 20 €, une seule fois par arbitre sur la totalité de la saison sportive.
- La fiche d'indemnité DNA doit être transmise à l'arbitre principal qui centralise pour chaque arbitre adjoint et transmet l'ensemble des fiches d'indemnités au Trésorier de la Ligue accompagnée du RIB de chaque arbitre concerné, afin que le remboursement se fasse par virement dans les 7 jours qui suivent la compétition.

6° COUPE LOUBATIÈRE (phases 2 ou 3) ou COUPE DE LA PARITÉ (phases 2 ou 3) :

Les indemnités d'arbitrages des phases 2 et/ou 3 de ces différentes Coupes (sous réserve qu'elles ne rassemblent que des équipes des clubs des Hauts-de-France) pourront être prises en charge par la Ligue plafonnée à hauteur de 60 € (valable pour un(e) arbitre principal(e) et si besoin, pour un(e) arbitre adjoint(e)) sous réserve que la Ligue ait été informée au préalable de la demande de la part de l'arbitre principal(e) concerné(e). Le club qui accueille la compétition peut être mis à contribution pour le complément de cette indemnité et les éventuels frais de déplacement.

Formation d'Arbitre

1° FRAIS DE FORMATION DES ARBITRES À CHARGE FFE :

- Indemnité de Formation (200 €/j) pris en charge par la ffe

2° FRAIS DE FORMATION À CHARGE LIGUE :

- Repas : plafond à 20 € par repas (déjeuner et Dîner)
- Hôtel : 1 nuit Hôtel 2 étoiles + petit déjeuner plafonné à 10 €
- Frais de documentation et copies (sur justificatif)
- Indemnité de déplacement formateur (sur justificatif : 0,32 € /km)

3° FRAIS D'INSCRIPTION AU STAGE ARBITRE :

- Stage SC / SJ / SO : 60 € (minimum 6 stagiaires)





- Part FFE : 45 € par candidat
- Part Ligue : 15 € par candidat
- **Stage FC : 35 € (en présentiel) 25 € (en ligne) (minimum 6 stagiaires)**
- Part FFE : 200 € forfait (quel que soit le nombre de stagiaires)
- **Stage ASP : 20 € (minimum 5 stagiaires)**
- Part FFE : 100 € forfait (quel que soit le nombre de stagiaires)

4° CENTRE D'EXAMEN À CHARGE DE LA LIGUE :

- Salle d'examen mise à disposition gracieusement par un Club volontaire
- Surveillant responsable de l'examen écrit : 50 € (forfait incluant les frais de déplacement. Sous réserve que la personne soit licenciée et fasse la demande ([fiche mission bénévole](#)) et qu'il n'y ait aucun incident entraînant l'impossibilité pour les candidats de passer tout ou partie des différentes épreuves.

Formation Intervenant dans l'enseignement des Échecs

1° FRAIS DE FORMATEUR D'ENTRAÎNEUR (stage DEFFE)

- Journée de Formation 250 € [5 jours (35 heures) pour stage DEFFE 1]
- Indemnité de déplacement SNCF 2^{ème} classe ou 0,32 €/km si véhicule
- Indemnité de repas midi et soir plafonné à 20 € par repas
- Hôtel 2^{ème} classe ou équivalent petit déjeuner plafonné à 10 €

2° FRAIS DE FORMATEUR D'ANIMATEUR (stage DAFPE - DIFPE)

- Journée de Formation 220 € [4 jours (28 h) pour le DAFPE 1 ; 2 jours (16 h) pour le DIFPE]
- Indemnité de déplacement SNCF 2^{ème} classe ou 0,32 €/km si véhicule
- Indemnité de repas midi et soir plafonné à 20 € par repas
- Hôtel 2^{ème} classe ou équivalent petit déjeuner plafonné à 10 €

3° COÛT DE LA FORMATION POUR CHAQUE STAGIAIRE

- Coût de la formation du stagiaire DIFPE : 80 €
- Coût de la formation du stagiaire DAFPE : 120 €
- Coût de la formation du stagiaire DEFFE : 200 €

5° INDEMNITÉ DE JURY D'EXAMEN

- Journée de Jury d'examen 50 € (forfait incluant les frais de déplacement) ([fiche mission bénévole](#))





Coach-Entraîneur Championnat de France Jeune

1° FRAIS DE COACH-ENTRAÎNEUR PRÉSENT SUR LE CFJ

- Indemnité de Coach-Entraîneur "avec SIRET" : 850 €
- Indemnité de Coach-Entraîneur "sans SIRET" : 650 €
- Indemnité de déplacement SNCF 2^{ème} classe ou 0,32 €/km uniquement si le véhicule est réellement utilisé pour le déplacement.
- Indemnité de repas midi et soir plafonné à 20 € par repas
- Hébergement (nuitée + petit déjeuner) pris en charge par la Ligue

Entraîneur Equipe Jeunes Espoirs Ligue (EJEL)

1° FRAIS D'ENTRAÎNEUR EJEL

- Indemnité de Coach-Entraîneur "avec SIRET" : 800 €
- Indemnité de Coach-Entraîneur "sans SIRET" : 600 €

2° FRAIS D'ENGAGEMENT A L'EJEL

- Droit d'engagement de 60 € par jeune concerné (réglé par le club à la Ligue)

Aide Financière de la Ligue

1° PARTICIPATION CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNE

- Aide financière versée au club : 100 €
- à la demande sur justificatif de la participation du jeune.

L'aide financière de la Ligue est versée au club, après le championnat.

2° PARTICIPATION CHAMPIONNAT DE FRANCE SCOLAIRE

- Aide financière versée à l'établissement scolaire : 50 € / membre de l'équipe à la demande de l'établissement sur présentation d'un budget prévisionnel.

L'aide financière de la Ligue est versée après le championnat. Transmettre à la Ligue le bilan financier.

3° PARTICIPATION CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DE PARTIES RAPIDES (Trophée Roza Lallemand)

- Aide financière versée aux joueuses qualifiées à l'issue du TRL Phase Ligue pour chaque Zid : 100 €.

L'aide financière de la Ligue est versée après le championnat. Transmettre à la Ligue le justificatif de participation et les justificatifs de dépense (transport, hébergement)

